



Le 4ème comité de suivi des engagements de l'État de la rocade L2 s'est tenu en préfecture des Bouches-du-Rhône

Le 4ème comité de suivi des engagements de l'État (CSEE) de la rocade L2 s'est tenu le 15 mars 2017 en préfecture, sous la présidence de Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône. Rassemblant les 4 co-financeurs État, Région, Département, la Métropole Aix-Marseille-Provence, ce comité auquel participe également la ville de Marseille et la société de la rocade L2 réunit également l'ensemble des élus locaux et autres parties intéressées au projet : associations, comités de quartiers, collectifs, centres sociaux, et acteurs économiques locaux concernés. Il permet de faire un point d'étape sur le respect des engagements pris par l'État lors de la déclaration d'utilité publique du projet notamment en termes de suivi de la mise en service de la L2 Est, d'insertion urbaine dans les quartiers traversés par la L2 Nord, de travaux engagés pour résorber les nuisances sonores et d'études pour diminuer l'impact de la pollution.

Les trois premières réunions de 2015 et 2016 avaient permis d'entériner les engagements déjà tenus (reconstruction de l'école Bus serine, relogement de 125 ménages des immeubles Picon C et Busserine K, ...) et de recueillir et faire traiter les requêtes complémentaires des élus et des CIQ. A l'occasion de ce 4ème comité de suivi, les questions suivantes ont été abordées.

Retour sur la mise en service partielle de la L2 Est (29 novembre 2016)

Conformément aux décisions du précédent comité de pilotage, l'observatoire des exploitants de réseau routier est installé afin de faire le point sur les conditions d'écoulement du trafic sur la L2 Est et les voiries proches et afin d'évaluer les conditions de sécurité sur cet axe. Cet observatoire a constaté une augmentation progressive de la fréquentation de la L2 Est dont le trafic se stabilise actuellement autour de 55 000 véhicules par jour dans les deux sens. Le niveau des perturbations observées à l'extrémité Nord, au giratoire du père Wresinski, permet actuellement d'éviter la fermeture des tranchées couvertes pour cause de régulation de trafic. Pour préserver cet équilibre, le comité de pilotage de la L2 a confirmé le maintien de l'ouverture partielle depuis l'A50 et la limitation de vitesse à 70km/h. Cette option favorisant l'ensemble des déplacements inter-quartiers, les exploitants des réseaux métropolitains et départementaux ont confirmé la baisse des trafics sur plusieurs axes dont la rocade du Jarret. Plus généralement ils notent l'amélioration significative du trafic global au sein de la commune. Deux interventions menées par la DIRMED sur la difficulté, observée à l'heure de pointe du soir sur l'A50 entre la sortie du tunnel Prado Carénage et l'échangeur de Florian, ont permis d'améliorer partiellement la fluidité du trafic.

Insertion urbaine

Le préfet a indiqué que le comité de pilotage du 9 mars 2017 avait pris acte de l'augmentation du financement dédié à l'insertion urbaine de 18 M€TTC à 38 M€TTC, décidée par l'ensemble des co-financeurs lors du précédent comité de pilotage en 2016. Cette enveloppe supplémentaire permettra de répondre à certaines attentes des quartiers en permettant notamment d'accélérer la mise en service du



Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) le long de la L2, de réaliser des pistes cyclables, de réaliser le projet de plaine des sports et des loisirs de la ville de Marseille, de réaménager le secteur des Oliviers.

Qualité de l'air

Le préfet a annoncé que le comité de pilotage du 9 mars 2017 avait validé deux dispositifs :
-l'expérimentation d'asservissement de la ventilation d'une des tranchées couvertes à la pollution extérieure ; l'évaluation de cette expérimentation unique en France sera confiée à Air PACA.
-l'« état 1 » de la qualité de l'air à l'échelle de la ville avec une centaine de points de mesures le long de la L2, complétés d'une autre centaine de points de mesure le long des axes principaux impactés en termes de trafic par la L2, soit 200 points de mesure au total.

Bruit

Au-delà des dispositions de protection à la source – tranchées couvertes, damiers et écrans acoustiques, enrobés spéciaux et revêtements absorbants sur certains murs – et des isolations de façade, des mesures seront effectuées sur site pour confirmer les estimations modélisées lors des études et le respect des niveaux d'atténuation imposés par la réglementation. Ces mesures vont pouvoir être réalisées prochainement dans la mesure où le niveau de trafic sur la L2 Est commence à adopter son rythme de croisière. Les élus et les CIQ ont demandé la mise en place d'un observatoire indépendant.

Le préfet a conclu en réaffirmant la vigilance de l'État pour que ce chantier exceptionnel soit exemplaire respectueux de son environnement et du cadre de vie des habitants. La mobilisation des instances de gouvernance pour la concertation se poursuivra. Dans cette perspective un prochain comité des engagements de l'État se tiendra à l'été 2017.